

Maisons-Alfort, le 6 juillet 2000

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Saisine n° 2000-SA-0163

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27 août 1987 concernant certains produits azotés utilisés dans l'alimentation des animaux

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 23 juin 2000, par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, d'une demande d'avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27 août 1987 concernant certains produits azotés utilisés dans l'alimentation des animaux.

Ce projet d'arrêté transpose l'article 2 point 2 de la directive 1999/20/CE du Conseil du 22 mars 1999 modifiant la directive 82/471/CEE concernant certains produits utilisés dans l'alimentation des animaux.

Le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27 août 1987 suscité n'appelle pas, en lui-même et sur le plan de l'évaluation des risques sanitaires et nutritionnels des aliments destinés aux animaux, de remarques particulières de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Martin HIRSCH